



DIVISION DE MARSEILLE

Marseille, le 12 novembre 2018

CODEP-MRS-2018-052329

**Monsieur le directeur de l'établissement MELOX
BP 93124
30203 BAGNOLS SUR CÈZE Cedex**

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base
Inspection n° INSSN-MRS-2018-0591 du 25 octobre 2018 à MELOX (INB 151)
Thème « Agressions externes »

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue aux articles L. 596-1 à L. 596-13 du code de l'environnement, une inspection de l'INB 151 – MELOX a eu lieu le 25 octobre 2018 sur le thème « Agressions externes ».

Faisant suite aux constatations des inspecteurs de l'ASN formulées à cette occasion, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection de l'INB 151 – MELOX du 25 octobre 2018 portait sur le thème « Agressions externes » et a été réalisée de manière inopinée.

Les inspecteurs ont examiné par sondage les dispositions retenues pour prendre en compte les risques d'incendie et d'inondation externes ainsi que la protection contre la foudre, notamment des consignes et des rapports de contrôles et essais périodiques (CEP). Ils se sont également intéressés au retour d'expérience de l'épisode pluvieux du 9 août 2018 et à la vérification des réseaux d'eaux pluviales.

Ils ont effectué une visite des installations, en particulier de la toiture des bâtiments de l'installation nucléaire pour la vérification des dispositifs de protection contre la foudre ainsi que des dispositifs extérieurs de récupération des eaux de pluie, et du chantier de construction du bâtiment de gestion de crise.

Au vu de cet examen non exhaustif, l'ASN considère que le suivi et la prise en compte des risques d'agressions externes sont satisfaisants. Des compléments d'information sont attendus sur les évolutions de la documentation liée à la protection contre la foudre, en lien avec les travaux réalisés, sur l'étanchéité des toitures et sur les tolérances admises pour la durée de réalisation des CEP.

A. Demandes d'actions correctives

Cette inspection n'a pas donné lieu à demande d'actions correctives.

B. Compléments d'information

Protection contre la foudre

L'équipe d'inspection s'est intéressée aux dispositions, organisationnelles et matérielles, de protection contre la foudre. Des travaux conséquents ont été engagés sur le réseau de parafoudres ainsi que sur les protections des équipements électriques. La finalisation récente des travaux n'a pas encore été retranscrite dans le référentiel opérationnel (modes opératoires ou consignes d'exploitation), en particulier en ce qui concerne les modalités de surveillance et de vérification des équipements associés et leurs fréquences associées.

De plus, les modalités de suivi en service du réseau en lien avec les données fournies par l'abonnement « Météorage », mis en place récemment, n'ont pas été précisées.

B 1. Je vous demande de me préciser l'échéancier de mise à jour de l'ensemble des documents du système de gestion intégrée en lien avec la protection contre la foudre et les dispositions de vérifications retenues.

Toiture

En toiture des bâtiments de l'installation nucléaire, les inspecteurs ont notamment vérifié les dispositifs de protection contre la foudre. Il s'est avéré que l'étanchéité des toitures pouvait présenter des dégradations et que les protections de cette étanchéité étaient altérées à de multiples emplacements.

B 2. Je vous demande de me préciser les dispositions retenues et l'échéancier de remise en état de l'étanchéité ou de la protection de l'étanchéité des toitures des bâtiments nucléaires.

Contrôles et essais périodiques

Les inspecteurs ont vérifié par sondage des CEP d'équipements importants pour la protection (EIP). Concernant les contrôles périodiques 2018 des inter-verrouillages des portes et trappes coupe-feu du bâtiment « procédé », qui font l'objet d'un seul mode opératoire, il apparaît que les contrôles pour les moteurs des battant des portes et de la porte guillotine ont été réalisés le 28 septembre pour les capteurs et le 2 juillet pour les actionneurs.

La synthèse d'intervention a été approuvée le 4 octobre 2018. Votre système ne précise pas si l'obligation de CEP est réputée remplie au jour de réalisation du CEP ou au moment de son approbation.

B 3. Je vous demande de m'indiquer la ou les dates retenues pour la réalisation de ces contrôles, par ensembles ou par éléments.

B 4. Je vous demande de me préciser les tolérances admises en matière de durée de réalisation de la vérification des EIP et, en cas d'absence de règle définie, de vous prononcer sur l'opportunité de fixer une période maximale pour la réalisation de ces contrôles.

C. Observations

Risque d'inondation externe

L'équipe d'inspection s'est intéressée à la gestion et aux dispositions mises en place lors du fort épisode pluvieux du 9 août 2018. Si aucun des bâtiments d'exploitation n'a été impacté, certains bâtiments administratifs ont subi des infiltrations. Une surveillance a été mise en place et des vérifications ont été effectuées. Néanmoins, aucune consigne ou formalisation des vérifications à effectuer, en tenant compte de priorités, n'a été présentée.

C 1. Il conviendrait de prendre en compte le retour d'expérience de ce type d'évènement pour définir et formaliser une priorité de vérifications à mettre en œuvre en cas de fortes pluies, tant sur les locaux les plus sensibles que sur les conditions d'évacuation des eaux pluviales au niveau de la Lône (position de la vanne martelière).

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points, incluant les observations, dans un délai qui n'excédera pas deux mois. Je vous demande d'identifier clairement les engagements que vous seriez amené à prendre et de préciser, pour chacun d'eux, une échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

**L'adjoint au chef de la division de Marseille
de l'Autorité de sûreté nucléaire,**

Signé par

Pierre JUAN